

Juillet 2015

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR : LES LIMITES DE LA « MASTÉRISATION »

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

www.fondapol.org

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :
LES LIMITES DE LA
« MASTÉRISATION »

Julien GONZALEZ

La Fondation pour l'innovation politique
est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire
Vice Président : Grégoire Chertok
Directeur général : Dominique Reynié
Présidente du Conseil scientifique et d'évaluation : Laurence Parisot

La Fondation pour l'innovation politique publie la présente note dans le cadre de
ses travaux sur la *croissance économique*.

FONDATION POUR L'INNOVATION POLITIQUE

Un think tank libéral, progressiste et européen

La Fondation pour l'innovation politique offre un espace indépendant d'expertise, de réflexion et d'échange tourné vers la production et la diffusion d'idées et de propositions. Elle contribue au pluralisme de la pensée et au renouvellement du débat public dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Dans ses travaux, la Fondation privilégie quatre enjeux : la croissance économique, l'écologie, les valeurs et le numérique.

Le site www.fondapol.org met à disposition du public la totalité de ses travaux. Sa nouvelle plateforme « Data.fondapol » rend accessibles et utilisables par tous les données collectées lors de ses différentes enquêtes et en plusieurs langues, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales.

Par ailleurs, notre média « Trop Libre » offre un regard quotidien critique sur l'actualité et la vie des idées. « Trop Libre » propose également une importante veille dédiée aux effets de la révolution numérique sur les pratiques politiques, économiques et sociales dans sa rubrique « Renaissance numérique » (anciennement « Politique 2.0 »).

La Fondation pour l'innovation politique est reconnue d'utilité publique. Elle est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées. Le soutien des entreprises et des particuliers est essentiel au développement de ses activités.

RÉSUMÉ

Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est en constante augmentation, année après année. En parallèle, on constate un allongement de la durée des études, avec le master qui s'impose de plus en plus comme la norme. Pour autant, le chômage et le déclassement des jeunes se maintiennent à des niveaux historiquement hauts.

Les déterminants aux politiques publiques visant à la démocratisation des diplômes sont doubles : une conception républicaine empreinte du principe d'égalité, la croyance qu'une augmentation du taux de diplomation (et donc du niveau de connaissances de la population) tirerait la croissance du pays. La réalité est autre : le nombre de bac + 5 délivrés est deux à trois fois supérieur à ce que le marché du travail est en mesure d'absorber. Les conséquences sont préoccupantes : frustration des jeunes diplômés et de leurs familles, dévalorisation des diplômes, renchérissement du coût de l'enseignement supérieur, emplois moins qualifiés non pourvus...

L'étude se propose de creuser la piste d'une surdiplomation artificielle, dans la mesure où celle-ci n'induit ni réduction des inégalités sociales, ni augmentation du niveau général des connaissances, et se propose de placer au cœur de la réflexion une meilleure adéquation entre les diplômés émis et la structure du marché du travail.

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR :

LES LIMITES DE LA « MASTÉRISATION »

Julien GONZALEZ

Responsable des affaires économiques d'un syndicat professionnel,
auteur de la note "Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France"
pour la Fondation pour l'innovation politique (mai 2014)

« On peut voir les mêmes individus ou les mêmes groupes qui affirmaient il y a peu que la “démocratisation de la culture” serait réalisée “lorsque le jardinier pourrait lire Platon dans le texte” se voiler la face en constatant qu’on risque de se retrouver jardinier avec une licence de grec. »

Jean-Claude Passeron,
sociologue, directeur d'études à l'École
des hautes études en sciences sociales (EHESS)

I. DE LA DÉMOCRATISATION DE L'ÉDUCATION À LA MASSIFICATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

1. UNE DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS À L'ÉDUCATION DEPUIS LA FIN DU XIX^E SIÈCLE

Les lois Ferry et l'école de la République

D'après Pierre Merle¹, le point de départ historique à la question scolaire en France est la Révolution de 1789, la nécessité d'une « instruction pour tous » étant la suite logique de la remise en cause des privilèges et des inégalités sociales. L'esprit des Lumières doit dès lors s'incarner à travers la formation d'un peuple éclairé, émancipé du dogme religieux. Par la suite, la loi Guizot du 28 juin 1833 relative à l'« instruction primaire », votée sous la monarchie de Juillet, instaure l'enseignement primaire privé² et l'organisation de l'enseignement primaire public pour garçons dans chaque département et pour chaque commune (avec l'obligation d'une école primaire supérieure pour les communes de plus de 6 000 habitants). Si l'instruction primaire comprend l'éducation morale et religieuse et permet l'existence d'écoles « plus particulièrement affectées à l'un des cultes reconnus par l'État », il s'agit d'une étape cruciale dans la construction de l'école publique et d'une loi qui contribuera au recul de l'analphabétisation dans le pays.

Les lois de Jules Ferry adoptées sous la III^e République rendront ensuite l'école gratuite (1881), puis laïque et obligatoire de 6 à 13 ans pour les garçons et les filles (1882). La gratuité et le caractère obligatoire entraînent une scolarisation quasi totale des enfants français, alors qu'environ 600 000 d'entre eux restent non scolarisés en 1878. En plus de la validation d'un certificat d'études, le texte du 28 mars 1882 remplace l'enseignement de la morale religieuse par une « instruction morale et civique », affirmant ainsi la neutralité de l'État et séparant les sphères publique et religieuse. Imprégné de la pensée de Condorcet et des Lumières, Jules Ferry voit dans ces lois l'incarnation de la suppression des privilèges, comme il le déclarait dès 1870 : « Le siècle dernier et le commencement de celui-ci ont anéanti les privilèges de la propriété, les privilèges et la distinction des classes ; l'œuvre

1. Pierre Merle, « La démocratisation de l'école », *Le Télémaque*, n° 25, mai 2004, p. 135-148.

2. « Tout individu âgé de dix-huit ans accomplis pourra exercer la profession d'instituteur primaire et diriger tout établissement quelconque d'instruction primaire » [loi sur l'instruction primaire, 28 juin 1833].

de notre temps n'est assurément plus difficile [...], c'est une œuvre pacifique, c'est une œuvre généreuse, et je la définis ainsi : faire disparaître la dernière, la plus redoutable des inégalités qui viennent de la naissance, l'inégalité d'éducation³. »

Les instituteurs – les « hussards noirs » de la République – deviennent alors les chevilles ouvrières de l'émancipation des masses prolétariennes et agricoles qui accèdent à l'éducation. Au cœur du projet républicain, la promesse conjointe d'une égalité des chances et de l'élévation générale du niveau de connaissances s'ancre durablement dans la symbolique de l'école et de l'offre éducative. La loi du 9 août 1936 relative à « l'instruction primaire obligatoire » de Jean Zay prolongera par la suite l'âge minimum à 14 ans, avant que l'ordonnance du 6 janvier 1959 le porte à 16 ans. Les bases du développement de l'enseignement secondaire, dans un premier temps au collège, dans un second au lycée, étaient posées.

De l'accès généralisé à la 6^e à l'objectif des 80 % d'une classe d'âge au baccalauréat

La réforme de 1959 (dite « réforme Berthouin », du nom du ministre de l'Éducation), s'accompagne d'une réorganisation de l'enseignement secondaire⁴ avec la mise en place des collèges d'enseignement général (CEG) et les collèges d'enseignement technique (CET), à côté des lycées, pour faire face aux besoins liés à la croissance économique. Conséquence immédiate, le nombre d'élèves explose, passant dans les CEG de 474 500 en 1960 à 789 300 en 1964⁵. Il faudra attendre la loi Haby du 11 juillet 1975 pour voir l'instauration du collège unique, qui regroupe les différents établissements du premier cycle et dont la scolarité est sanctionnée par l'obtention d'un diplôme national, le brevet des collèges (qui remplace le brevet d'études du premier cycle du second degré, créé en 1947).

L'objectif du collège unique est alors de repousser l'orientation en fin de 3^e, vers l'enseignement général, technique ou professionnel, même s'il existe en fin de 5^e la possibilité d'une poursuite en certificat d'aptitude professionnelle (CAP). En ligne de mire, c'est bien la démocratisation du premier cycle du secondaire qui est recherchée (avec le souhait d'un parcours unique jusqu'à la 3^e) et d'une homogénéisation de l'acquisition des connaissances par tous les élèves.

3. Jules Ferry, « Discours à la salle Molière », 10 avril 1870, cité par Paul Robiquet, *Discours et Opinions de Jules Ferry*, Paris, A. Colin, 1893, p. 290.

4. Précédemment, il existait un enseignement primaire supérieur de la 6^e à la 3^e après le certificat d'études, un enseignement secondaire dispensé dans les lycées de la 6^e à la terminale, et des centres d'apprentissage pendant trois ans après l'école élémentaire.

5. www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/college-unique/reformes.shtml.

Ces réformes entraîneront une augmentation considérable des effectifs de l'enseignement secondaire, dans le collège à partir des années 1960 puis au lycée dans le prolongement de la loi Haby : on passe ainsi de 2,3 millions d'enfants scolarisés dans le secondaire en 1960 à plus de 5,4 millions en 2013⁶. Dix ans après la loi Haby, le ministre de l'Éducation nationale Jean-Pierre Chevènement annonce son objectif d'« amener 80 % d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat d'ici à 2000 ». Le baccalauréat professionnel est institué en 1987, avant que soient supprimées, en 1991, l'orientation en fin de 5^e et, sept ans plus tard, les classes de 4^e et 3^e technologiques.

Ces mesures, qui font suite à l'instauration du baccalauréat technologique en 1968, engendrent naturellement un allongement de la durée des études et une augmentation du nombre d'élèves inscrits au lycée : de 1987 à 2013, le nombre de bacheliers passe de 300 000 à 590 000⁷, soit un quasi-doublement en moins de trente ans, lié pour majeure partie aux baccalauréats professionnels.

Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, l'allongement des scolarités a ainsi connu une évolution continue : « Le pourcentage d'une classe d'âge atteignant le niveau du bac était d'environ 5 % en 1950, il est passé à 21 % en 1970, il a presque doublé entre 1985 et 1995 (de 36 % à 66 %) ⁸ » et stagne autour de 77 % aujourd'hui. Ce mouvement d'ouverture de l'accès à l'enseignement, primaire puis secondaire, répond d'après la sociologue Marie Duru-Bellat à un double objectif : le progrès de la société, rendu possible par une population qualifiée, et la recherche d'une plus grande justice sociale et l'instauration de l'idéal méritocratique, « l'institution scolaire [s'étant] vu allouer la responsabilité de détecter, de cultiver et de sanctionner ce mérite par des diplômés ⁹ ».

Dans le prolongement de l'esprit des Lumières, la place que l'on occupe dans la société doit alors dépendre « non plus de facteurs hérités, mais de ressources propres, acquises et mobilisées par l'individu ¹⁰ ». C'est cette conception qui prévaut également dans l'enseignement supérieur, sur lequel nous pouvons désormais nous attarder.

6. *L'Éducation nationale en chiffres*, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, édition 2014, octobre 2014.

7. *Ibid.*

8. Marie Duru-Bellat, *L'Inflation scolaire*, Seuil, 2006, p. 13.

9. *Ibid.*, p. 8.

10. *Ibid.*

2. L'EXPLOSION DES EFFECTIFS DU SUPÉRIEUR ¹¹

Huit fois plus d'étudiants qu'en 1960, des cursus toujours plus longs

En 1960, on comptait 310 000 étudiants dans l'enseignement supérieur français. Ils sont désormais 2 387 000 en 2012-2013 ¹², soit près de huit fois plus. Si les tendances actuelles se poursuivent, ce nombre atteindra 2 500 000 en 2020. Cet état de fait s'explique par la démocratisation de l'accès au baccalauréat (comme nous venons de le voir) et par la forte croissance démographique des années 1950 et 1960.

Si l'augmentation des effectifs a longtemps été portée par l'université (des années 1960 à la fin des années 1990), les établissements privés (avec notamment les écoles de commerce) ont pris le relais au début des années 2000, au point de représenter 70 % des hausses d'effectifs entre 2000 et 2012 et de « peser » 18 % de l'ensemble aujourd'hui ¹³. Autre élément à prendre en compte : près de la moitié de la croissance du nombre d'inscrits au cours des vingt dernières années s'explique par l'arrivée d'étudiants étrangers. Ces derniers représentent à présent 12,1 % des étudiants, contre 9,4 % au début des années 1990.

La rentrée 2012 confirme également la diversification de l'offre éducative du tertiaire : les formations universitaires généralistes concernent 53 % des étudiants ; la santé et les écoles d'ingénieurs, 6 % ; suivies par les écoles de commerce, 5 %, au même poids que les Instituts universitaires technologiques (IUT). En termes de disciplines au sein des universités, les lettres et sciences humaines demeurent les plus populaires, devant les sciences, la santé, le droit et l'économie (voir tableau 1).

11. La note utilisera conjointement les termes d'« enseignement supérieur » et d'« enseignement tertiaire » pour nommer le système d'enseignement postsecondaire.

12. *L'état de l'enseignement supérieur et de la recherche en France*, ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, édition 2013, avril 2014.

13. *Ibid.*

Tableau 1 : Répartition des effectifs des universités françaises par cursus et par groupe en 2012-2013

Disciplines	Cursus licence	Cursus master	Cursus doctorat	Ensemble		
	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Effectifs	Part (%)	Variation 2012/2004 (%)
Droit	120 700	75 800	7 700	204 200	14,0	+ 17,9
Économie	116 700	69 000	3 600	189 300	12,9	+ 4,7
Lettres, sciences humaines	282 800	135 600	21 500	440 000	30,1	- 8,9
Sciences, STAPS	174 600	100 800	28 200	303 500	20,7	- 1,8
Santé	69 700	139 200	1 500	210 400	14,4	+ 26,5
IUT	115 300	–	–	115 300	7,9	+ 2,6
Total	879 800	520 500	62 500	1 462 700	100	+ 2,7

Source : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

À ce stade, il est intéressant d'observer que les disciplines qui comptent le plus d'étudiants – les lettres et sciences humaines – ne paraissent pas être les plus adaptées aux attentes du monde professionnel, ce qui laisse présager certaines difficultés au moment de l'insertion sur le marché du travail.

Mécaniquement, ce développement de l'accès à l'enseignement supérieur conduit à une population de plus en plus qualifiée : si les personnes âgées de plus de 50 ans ne sont que 20 % à disposer d'un diplôme du supérieur, plus de quatre personnes sur dix de moins de 40 ans en sont pourvues¹⁴. Si l'on compare les tranches d'âge les plus éloignées, le résultat est d'autant plus probant avec 42 % des jeunes de 25 à 29 ans titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 18 % pour les personnes âgées de 60 à 64 ans¹⁵.

La deuxième conséquence est l'allongement de la durée moyenne des études, avec une prédominance des diplômes de niveaux bac + 3 et bac + 5. Parmi les jeunes sortant de formation initiale en 2009, 2010 et 2011, 42 % sont

14. Enquête « Emploi en continu » de l'Insee, traitements MEN-MESR-DEPP.

15. *Ibid.*

diplômés du tertiaire, soit environ 297 000 personnes. Sur ces 297 000, le total des cycles longs (doctorat, master, licence) représente 65 %, contre 35 % pour les cycles courts professionnalisant (BTS, DUT)¹⁶. Au sein du groupe diplômé d'un cycle long, 1 % ont un bac + 2 (Deug), 35,8 % ont une licence, 59,6 % un master et 3,6 % sont docteurs (voir tableau 2).

Tableau 2 : Répartition des sortants du supérieur en fonction de leur niveau de diplôme le plus élevé en 2009-2010-2011

Niveau de sortie de l'enseignement supérieur	Pourcentage
Cycles longs	65
<i>Deug</i>	1
<i>Licence</i>	35,8
<i>Master</i>	59,6
<i>Doctorat</i>	3,6
Cycles courts	35
Total	100

Source : Tableau réalisé à partir des données fournies par l'enquête « Emploi en continu » de l'Insee, traitements MEN-MESR-DEPP.

Un autre élément est particulièrement révélateur de cette diplomation accélérée de la population française : parmi les sortants de formation initiale en 2009, 2010 et 2011, il y a moins de titulaires d'un CAP et BEP ou équivalent que... d'un master (15 000 de moins).

Ces chiffres témoignent donc d'une double réalité qui s'inscrit dans le prolongement de la démocratisation de l'accès à l'enseignement secondaire : les effectifs de l'enseignement supérieur croissent en parallèle d'un allongement de la durée des études, le master s'imposant de plus en plus comme le symbole de cette « inflation universitaire », pour reprendre le titre de l'ouvrage de Marie Duru-Bellat.

Le master s'impose de plus en plus comme la norme

« La généralisation du LMD [licence-master-doctorat] a entraîné, par un jeu de vases communicants, une élévation du niveau général [...]. Les sorties au niveau M1 se sont raréfiées, alors que le master 2 est en passe de devenir le diplôme le plus délivré. Au final, en 2010, près d'un jeune sur trois issus de

16. *Ibid.*

l'enseignement supérieur entre sur le marché du travail avec un diplôme du supérieur long en poche (bac + 5 et plus)¹⁷. » L'analyse du Centre d'études et de recherches sur les qualifications (Céreq) confirme les éléments constatés par ailleurs : entre 2001 et 2011, le nombre de masters universitaires délivrés est passé de 62 600 à 124 600, soit une augmentation de 99 % en dix ans ! D'après les données de l'Insee (voir tableau 3), le seul nombre de diplômés d'écoles de commerce a crû de 16,3 % entre 2010 et 2012.

Tableau 3 : Principaux diplômes délivrés dans l'enseignement supérieur en 2012 (en milliers)

Diplôme	2010	2012	Évolution (%)
BTS	113,5	118,6	+ 4,5
DUT	47,3	46,9	- 0,8
DEUG, DEUST	1,4	1,2	- 14,3
Licence	161,2	168,1	+ 4,3
<i>dont licence professionnelle</i>	44,2	46,8	+ 5,9
Master recherche-DEA	18,9	18,0	- 4,8
Master professionnel-DESS	60,1	60,7	+ 1,0
Master indifférencié	24,5	43,4	+ 77,1
Diplôme d'ingénieur	28,9	31,3	+ 8,3
Diplôme d'écoles de commerce	28,9	33,6	+ 16,3
Total bac + 5 de type professionnel	142,4	169,0	+ 18,7
Doctorat (hors HDR)	11,1	11,8	+ 6,3
Diplôme de docteur (santé)	3,7	4,7	+ 27,0
Capacité en médecine	1,4	1,3	- 7,1
Diplôme d'études spécialisées, diplôme interdisciplinaire de spécialisation	4,6	5,8	+ 26,1

Source : Insee.

17. Boris Ménard, « Sortants du supérieur : la hausse du niveau de formation n'empêche pas celle du chômage », *Bref du Céreq*, n° 322, septembre 2014, p. 1.

En 2010, 103 320 personnes sont sorties de l'enseignement supérieur diplômées d'un titre de rang master 2 (écoles et universités, hors IUFM)¹⁸. Si l'on en retire les quelque 30 000 recrutements par concours dans les trois fonctions publiques (catégories A et B), le nombre d'étudiants titulaires d'un diplôme de type bac + 5 entrés sur le marché du travail la même année s'élèverait à environ 75 000¹⁹. Pour 2012, toutes formations et tous types d'établissements confondus, on estime à 169 000 le nombre de diplômes de niveau bac + 5 délivrés dans le supérieur (mais pas forcément sanctionnant la fin de la scolarité). En retranchant les concours de la fonction publique, nous obtenons un chiffre plus proche de 140 000²⁰. Ce sont ces éléments qu'il conviendra de questionner un peu plus tard, et notamment leur adéquation avec la structure des postes à pourvoir.

3. LA DÉMOCRATISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, UN DÉBAT INTERNATIONAL

Une proportion de jeunes diplômés au-dessus de la moyenne de l'OCDE

L'Union européenne (UE) s'est fixée pour objectif que 40 % de la population âgée de 30 à 34 ans soit diplômée de l'enseignement supérieur d'ici 2020 (stratégie « EU 2020 »). La France est, en la matière, dans les clous de Bruxelles, avec 43,5 % en 2010 (contre une moyenne de 33,6 % pour l'UE)²¹.

En 2012, ce chiffre est de 44 %, contre 40 % pour la moyenne de l'OCDE²². À titre de comparaison, nous nous situons au même niveau que la Suisse et les Pays-Bas, proches des États-Unis (45 %) ou de la Finlande (46 %), loin devant l'Italie (22 %), l'Autriche (26 %) et l'Allemagne (32 %), mais derrière le Royaume-Uni (50 %) ou la Corée du Sud (60 %). Dans le cas de la France, c'est surtout la proportion des effectifs des cycles courts (jusqu'à bac + 2) qui explique notre position, alors que le pourcentage de diplômés des cycles longs (de bac + 3 à doctorat) est de 4 points en dessous de la moyenne de l'OCDE.

18. Données du Céreq.

19. Donnée probablement sous-évaluée, en raison notamment de la non-prise en compte des effectifs IUFM par le Céreq.

20. Concernant les données estimées, il est important d'indiquer que celles-ci prennent en compte les étudiants étrangers, de même qu'elles occultent les étudiants français diplômés d'un établissement étranger et qui cherchent leur premier emploi en France.

21. *Stratégie nationale de l'enseignement supérieur*, rapport d'étape du Comité StraNES, juillet 2014.

22. OCDE, *Regards sur l'éducation 2014. Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, 2014, p. 47.

Si l'on regarde les données pour l'ensemble de la population active (entre 25 et 64 ans), on observe un chiffre inférieur à la moyenne de l'OCDE (31 % contre 32 %), ce qui indique un rattrapage à marche forcée et une tendance à la diplomation accélérée : la France est le cinquième pays de l'OCDE (à égalité avec le Luxembourg) en termes de différence de pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire entre les 25-34 ans et les 55-64 ans²³. La courbe ne serait pas près de s'inverser, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'étant fixé pour les prochaines années des objectifs particulièrement ambitieux avec « 60 % d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur, 50 % de diplômés au niveau licence, 25 % au niveau master²⁴ ».

Si ces données autorisent une première approche comparatiste, les chiffres ne nous permettent pas de tirer des conclusions sur la pertinence des différents systèmes éducatifs. Bien que l'Allemagne et l'Italie se distinguent par un taux de diplomation des jeunes générations parmi les plus bas de la zone OCDE, les conditions d'entrée dans la vie active divergent sensiblement. L'adéquation entre le flux de diplômés et la demande de travail dépendant de facteurs multiples – démographie, conjoncture économique, marché du travail, notamment –, l'analyse doit être approfondie en intégrant d'autres paramètres.

Un risque de « surdiplomation » ?

C'est tout le sens de la réflexion menée par l'OCDE et Dirk Van Damme, chef de la division Innovation and Measuring Progress à la direction de l'Éducation de l'OCDE, qui s'interroge sur les éventuels effets indésirables générés par un haut niveau de qualification dans la population active²⁵ : « Les dépenses supplémentaires des familles et des contribuables pour augmenter l'investissement dans l'enseignement supérieur, le temps et l'énergie dépensés par les étudiants et leurs familles et les efforts déployés par les universités pour adapter leur offre en valent-ils le coût ? [...] Certains observateurs pensent que non. Ils pointent des risques de “surdiplomation”, de décalage avec les besoins en compétences du marché, et de captation des emplois moyennement ou peu qualifiés par des gens surqualifiés²⁶. » Pour illustrer ses propos, Dirk Van Damme se base sur les conclusions d'un travail

23. *Ibid.*, p. 35.

24. *Stratégie nationale de l'enseignement supérieur, op. cit.*

25. « Améliorer l'accès à l'enseignement supérieur en vaut-il le coût ? Le regard de l'OCDE », 16 septembre 2014, AEF Dépêche n° 486886 [accessible en anglais sur : www.oecdeducationtoday.blogspot.fr/2014/09/is-expanding-access-to-higher-education.html].

26. *Ibid.*

qui fait le lien entre le surplus moyen de salaire pour les jeunes diplômés du supérieur (par rapport à un référentiel donné) et le taux de diplômés de la population active du pays. Quatre catégories de pays apparaissent : ceux qui ont un niveau de diplomation plutôt bas et un faible surplus de salaire pour les jeunes diplômés (France), ceux qui ont un niveau de diplomation plutôt élevé et un faible surplus de salaire (Canada), ceux qui ont un niveau de diplomation plutôt bas avec un surplus de salaire important (Allemagne) et ceux qui ont un niveau de diplomation plutôt haut avec un surplus de salaire important (États-Unis).

Selon cette segmentation, la France se situe dans la première catégorie : si son nombre de diplômés ne paraît pas problématique (rappelons que l'enquête concerne la population active dans son ensemble et non les nouvelles générations, qui sont en France plus diplômées que la moyenne de l'OCDE), les nouveaux entrants sont plutôt faiblement rémunérés, le diplôme n'étant pas « récompensé » en termes de salaire.

« D'une manière générale, les résultats suggèrent qu'avoir une population adulte fortement éduquée pourrait réduire l'accès aux salaires élevés des plus jeunes, ceux qui entrent juste sur le marché du travail²⁷. » Alors que les pays combinant un fort taux de diplomation et un faible surplus de salaire sont exposés, d'après Dirk Van Damme, à un risque de « surdiplomation », quelles conséquences peut-on en tirer pour la France ? Que « l'augmentation du nombre de diplômés au niveau master devient une priorité afin de pouvoir suivre les besoins de la société », comme l'affirme le Comité pour la stratégie nationale de l'enseignement supérieur²⁸ ? Rien ne paraît plus incertain.

27. *Ibid.*

28. *Stratégie nationale de l'enseignement supérieur, op. cit.*

II. QUAND LA SURDIPLOMATION FABRIQUE DE LA FRUSTRATION

1. UNE OFFRE DE FORMATION DÉCONNECTÉE DE LA RÉALITÉ DU MARCHÉ DU TRAVAIL

Un marché du travail « catastrophique²⁹ »

Une rapide analyse du marché du travail français laisse apparaître une double réalité : une entrée difficile pour les jeunes générations, un rôle central joué par le diplôme.

En France, les moins de 25 ans sont 23,4 % à être au chômage au mois de mars 2014, contre une moyenne européenne à 22,8 %³⁰. Ils sont également les premiers concernés par les formes précaires d'emploi, alors que 84 % des embauches se font actuellement en CDD³¹. D'une manière générale, la conjoncture se dégrade, qu'il s'agisse du niveau de chômage ou des rémunérations, et ce malgré l'élévation du niveau d'éducation. Si l'on en croit les enquêtes « Génération » réalisées par le Céreq, la situation des jeunes diplômés trois ans après leur sortie du supérieur s'est aggravée entre 2010 et 2013 : 13 % des jeunes actifs diplômés en 2010 sont chômeurs en 2013, en hausse de plus de quatre points par rapport à la génération 2004. Une baisse du pouvoir d'achat est également à déplorer, avec une rémunération mensuelle médiane nette qui s'élève à 1 620 euros (contre 1 650 euros pour la génération 2004).

Globalement, il existe une très forte corrélation entre le rang du diplôme possédé, le risque d'être au chômage et le niveau de salaire : mieux vaut avoir un diplôme que l'inverse, mieux vaut un baccalauréat qu'un brevet des collèges, une licence qu'un BTS et dans une moindre mesure, un master qu'une licence. Ce constat – du reste implacable – sert allègrement de justification aux discours simplistes tels que : « Puisque les jeunes sans formation sont les plus touchés par le chômage, réduisons cette population et nous réduirons le chômage³². » On touche ici à la pierre angulaire des argumentaires, largement majoritaires dans le débat, qui plaident pour une

29. D'après l'expression du prix Nobel d'économie 2014 Jean Tirole, cité par Erwan Le Noan et Dominique Reynié, *Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes*, Fondation pour l'innovation politique, novembre 2014, p. 18.

30. « Le taux de chômage des jeunes », 7 juillet 2014, www.touteurope.eu/actualite/le-taux-de-chomage-des-jeunes.html.

31. Erwan Le Noan et Dominique Reynié, *op. cit.*, p. 18-19.

32. Marie Duru-Bellat, *op. cit.*, p. 10.

continuation du processus d'ouverture de l'accès à l'enseignement supérieur au nom même de la justice et de l'égalité des chances. Remettre en cause les choix opérés revient alors à s'opposer à ces principes. C'est de cette posture qu'il conviendra de se détacher, car force est de constater que les résultats ne sont pas au rendez-vous : en parallèle de l'allongement des scolarités, les conditions d'entrée dans la vie active se détériorent sensiblement. Le processus concerne chaque niveau d'étude, des BTS-DUT aux masters 2, en passant par les licences professionnelles, et vient, en plus de la conjoncture économique défavorable, sanctionner une inadéquation flagrante entre la formation des individus et la structure des postes à pourvoir.

L'illusion du « master pour tous »

Nous l'avons vu, les diplômés de niveau master sont les plus distribués et représentent près d'un tiers des sortants du supérieur de 2010³³. L'augmentation est tendancielle et particulièrement prégnante dans les spécialités droit-économie-gestion et les écoles de commerce. Au niveau de l'insertion, les diplômés d'écoles d'ingénieur tirent leur épingle du jeu, tant en termes de qualité de l'emploi occupé que du niveau de salaire. Suivent, dans une moindre mesure, ceux des écoles de commerce. Pour les diplômés d'un master de l'université, il est plus « rentable » d'avoir suivi une formation en droit-économie-gestion ou en sciences-technologies-santé qu'en sciences humaines et sociales ou en lettres-langues-arts.

Indépendamment de ces nuances, un questionnement sur la capacité du marché du travail à absorber le flux des diplômés de niveau master – à poste et salaire correspondant – apparaît à la lecture de plusieurs indicateurs.

Pour les sortants de l'enseignement tertiaire en 2004, seuls 70 % des titulaires d'un master professionnel et 69 % des titulaires d'un diplôme d'école de commerce (niveau bac + 5) sont cadres en 2011, soit un taux de déclassement supérieur à 30 %³⁴ en considérant qu'un master 2 permet de prétendre à un emploi de statut cadre. Pour l'ensemble des diplômés du supérieur, certaines études donnaient il y a quelques années déjà des chiffres bien supérieurs, de l'ordre de 44 %³⁵. Il est également intéressant d'observer que les diplômés d'écoles de commerce sont les plus mécontents de leur sort : 21 % d'entre eux estiment « ne pas se réaliser professionnellement³⁶ » contre seulement 10 % pour les détenteurs d'un DUT ou 11 % pour les

33. Boris Ménard, art. cit.

34. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *op. cit.*, p. 55.

35. Jean-Pascal Guironnet, « La suréducation en France : vers une dévalorisation des diplômés du supérieur ? », document de travail LAMETA, 2005-04, cité par Duru-Bellat, *op. cit.*, p. 28.

36. Enquête du Céreq, citée par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *op. cit.*, p. 55.

titulaires d'une licence professionnelle. Enfin, les détenteurs d'une licence professionnelle de la génération 2010 sont moins nombreux au chômage et plus nombreux en contrat à durée indéterminée que leurs homologues de niveau master 2 (hors écoles de commerce et d'ingénieurs).

Alors que le nombre de jeunes sortant avec un diplôme de niveau bac + 5 a été évalué entre 75 000 (fourchette basse) et 140 000 (fourchette haute) – et qu'il devrait selon toute vraisemblance continuer à croître dans les années qui viennent –, quelles sont les perspectives offertes à notre jeune génération qualifiée ? Celles-ci semblent bien sombres, si l'on regarde les recrutements de cadres juniors (moins d'un an d'expérience) sur la même période : 37 100 en 2013, au mieux 38 100 en 2014, au pire 33 600³⁷. Un différentiel, une masse discordante deux ou trois fois supérieure déversée annuellement par notre système d'enseignement tertiaire sur un marché du travail déjà saturé. Autre exemple particulièrement évocateur : les recrutements de cadres juniors en 2013 ne sont en mesure d'absorber que 57 % des seuls diplômés des écoles de commerce et d'ingénieur (65 000) de 2012...

2. LES CONSÉQUENCES DE LA STRATÉGIE SUIVIE : REPRODUCTION DES INÉGALITÉS ET FRUSTRATION

L'échec de la méritocratie

Ce constat appelle une première interrogation : les frictions au moment de l'entrée dans la vie active – par ailleurs inévitables – ne seraient-elles pas le prix à payer pour assurer le bon déroulé du système méritocratique et la mobilité sociale ? En clair, l'ouverture de l'accès à l'enseignement supérieur permet-elle de réduire les inégalités ? La réponse est non, si l'on en croit de nombreux sociologues de l'éducation.

La première raison tient au fait que le diplôme reste très inégalement réparti entre les catégories sociales. Plusieurs éléments attestent en effet d'un lien fort existant entre le niveau de sortie de l'enseignement et l'origine des individus. En 2008-2010, 21 % des enfants d'ouvriers ou d'employés ont quitté l'école sans diplôme (ou équivalent BEP), contre seulement 7 % des enfants de cadres ou de professions intermédiaires³⁸. Par ailleurs, si le développement de l'accès à l'enseignement supérieur s'est accompagné d'une

37. Association pour l'emploi des cadres (Apec), « Perspectives de l'emploi cadre 2014 », *Les Études de l'emploi cadre*, n° 2014-09, février 2014.

38. Jean-Pierre Dalous, Laurence Dauphin, Martine Jeljoul, Nadine Laïb et al., « Scolarisation et origines sociales depuis les années 1980 : progrès et limites », in *Trente ans de vie économique et sociale*, Insee Références, édition 2014, janvier 2014, p. 43-53.

réduction des inégalités, celles-ci demeurent éclatantes : parmi les enfants de cadres ou de professions intermédiaires âgés de 20 à 24 ans, on trouve deux fois plus d'étudiants que parmi les enfants d'ouvriers³⁹. Dernière illustration, parmi les élèves entrés en 6^e en 1995, 41 % des enfants de cadres ont terminé leurs études diplômés d'un master, d'un doctorat ou d'une grande école, contre 4 % pour les enfants d'ouvriers non qualifiés. Et l'Insee de conclure que sur les trente dernières années, « les écarts entre milieux sociaux pour l'accès à un diplôme de niveau au moins égal à bac + 5 se sont maintenus ». Deuxièmement, l'augmentation significative du nombre de diplômés du supérieur et l'incapacité d'absorption du marché du travail tendraient à dévaloriser la valeur nominale des diplômes, celle-ci se définissant par l'offre et la demande – les flux de diplômés et d'emplois correspondants. Ainsi, la baisse de l'utilité du diplôme annulerait le gain potentiel espéré par la démocratisation éducative : « Les enfants de milieu populaire qui accèdent aujourd'hui à des diplômes plus élevés que leurs parents n'en obtiennent pas pour autant des positions sociales plus élevées parce que le rendement de ces diplômes sur le marché du travail a dans le même temps baissé⁴⁰. »

Ces deux facteurs, qui expliquent l'absence de relation entre la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur et la mobilité sociale – inégalité dans la répartition des diplômes et dévalorisation de ces derniers –, ont fait l'objet de nombreux travaux académiques, qu'il serait vain de vouloir présenter ici de manière exhaustive. Nous pouvons néanmoins citer Pierre Bourdieu⁴¹, pour qui la massification scolaire a favorisé la mise en place de nouveaux mécanismes permettant d'assurer la reproduction sociale. La notion de « capital culturel⁴² » a notamment été développée pour expliquer le fait que les classes sociales se distinguent par « des distances inégales à la culture scolaire et par des dispositions différentes à la reconnaître et à l'acquérir⁴³ ».

Augmentation du niveau général de connaissances : et si nous avons atteint le seuil de tolérance ?

Après la recherche de l'égalité des chances, la croyance des bienfaits naturels d'une population plus qualifiée est le deuxième élément servant de justificatif aux tenants de la massification de l'enseignement supérieur et du « master pour tous ». L'élévation du niveau général de connaissances induit-elle mécaniquement le progrès social et économique ?

39. *Ibid.*

40. Marie Duru-Bellat, *op. cit.*, p. 31.

41. Voir notamment Pierre Bourdieu, « Classement, reclassement, déclassement », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 24, n° 24, novembre 1978, p. 2-22.

42. In Pierre Bourdieu et Jean-Christophe Passeron, *La Reproduction. Éléments pour une théorie du système d'enseignement*, Paris, Éditions de Minuit, 1970.

43. *Ibid.*, p. 128.

Avec plus de 15 000 dollars de dépenses par étudiant en 2011, la France se situe au-dessus de la moyenne de l'OCDE⁴⁴. L'effort consacré (près de 1,5 % du PIB) traduit un choix politique, censé assurer une corrélation entre le niveau d'éducation et la croissance du pays. À ce jour, il n'existe aucun consensus scientifique sur cette question, et l'éducation peut être perçue à la fois comme une cause et une conséquence de la prospérité économique. Qu'en conclure ? Plutôt que la recherche d'une réponse absolue et définitive, c'est bien la question du seuil qui semble posée. Car si la démocratisation de l'accès à l'enseignement opérée depuis les années 1950 a incontestablement eu des effets bénéfiques pour les individus et la société, nombre de signaux semblent accréditer la thèse d'une surdiplomation.

Une implacable machine à frustration pour les jeunes générations

Tout d'abord au niveau des individus, où notre système d'enseignement supérieur apparaît de plus en plus comme une formidable fabrique à frustration pour les jeunes et leur famille. Le refus de confronter les objectifs poursuivis par la politique de démocratisation sans fin à la réalité du marché du travail est source d'un décalage terrible entre les gains espérés par l'investissement que représente la poursuite d'études de longue durée et la brutale évidence d'une économie saturée en profils de type bac + 5. Car comment nommer autrement l'état d'esprit des quelque 9 % de diplômés d'écoles de commerce ou des 12 % de master 2 toujours au chômage en 2013, trois ans après leur entrée dans la vie active ? Celui du tiers des titulaires d'un titre de rang bac + 5 se déclarant employés en dessous de leurs compétences en 2011, soit sept ans après leur sortie du système scolaire ? Nous l'avons vu, la quantité de diplômés de niveau bac + 5 déversée annuellement est deux à trois fois supérieure à la capacité d'absorption de l'économie. Cette constatation illustre à elle seule la fausse promesse du système d'enseignement supérieur français, et les conséquences que cela implique pour nos jeunes générations sont à la fois préoccupantes et cumulatives.

Premièrement, on observe un déclassement en cascade pour les nouveaux entrants sur le marché du travail. Les diplômés qui ne peuvent exercer un emploi à la hauteur de leur niveau de formation (près de 44 % pour l'ensemble des détenteurs d'un titre de l'enseignement tertiaire, selon certaines études évoquées précédemment) sont contraints d'accepter un poste moins qualifié, et le décalage se répercute sur l'ensemble de la chaîne. L'affirmation

44. OCDE, *op.cit.*

« plus on est diplômé, moins on a de risques d'être au chômage » demeurant exacte, les individus ont intérêt à opter pour des stratégies de poursuite d'études, ce qui vient alimenter à la fois le stock de diplômés et les cas de distorsion de concurrence sur les postes moins qualifiés, aggravant de fait la situation des non-diplômés... et rendant plus que jamais nécessaire la détention d'un diplôme de l'enseignement supérieur ! C'est alors que le cercle vicieux s'enclenche, la situation incitant bien souvent les acteurs à une prise de décision *in fine* relativement inefficace pour l'amélioration de leur propre sort.

La deuxième conséquence est une dévalorisation mécanique du profil de jeune diplômé de niveau bac + 5 sur le marché du travail. La valeur des diplômes – et des salaires correspondants – étant définie par la loi de l'offre et de la demande, et l'offre en diplômés de niveau master étant bien supérieure à la demande de travail, il s'ensuit une baisse implacablement logique du prix proposé (salaire), bien souvent nettement inférieur à celui espéré à la suite de l'obtention d'un titre du supérieur. Ce sont en tout cas les conclusions d'un récent travail scientifique⁴⁵ qui cherche à estimer l'écart d'anticipation entre la rémunération escomptée et la rémunération réelle auprès d'étudiants de première année universitaire. La plus forte divergence concerne les étudiants envisageant... un master, avec une différence de 12 % entre l'anticipé et le réalisé.

Ces éléments participent de la désillusion qui frappe les jeunes diplômés à la sortie du système d'enseignement tertiaire et sont à la fois cause et conséquence de l'inflation. L'afflux d'étudiants créant une forte demande de formation, un marché du supérieur se développe naturellement, les écoles et universités redoublent d'ingéniosité pour attirer les étudiants et mettent en place des politiques de développement, tout cela dans un environnement de plus en plus concurrentiel. L'établissement est alors bien souvent incité à mettre en avant des taux d'insertion et des niveaux de rémunération à la rigueur scientifique incertaine. Et nous n'évoquerons pas, par manque de données, le cas des écoles privées hors contrat et non reconnues par l'État, dont le nombre croît sensiblement année après année... En définitive, seuls trois choix semblent aujourd'hui s'offrir aux dizaines de milliers de diplômés annuels que le marché du travail ne peut intégrer : le chômage, le déclassement ou l'émigration⁴⁶.

45. Claire Bonnard, Jean-François Giret et Marielle Lambert-Le Mener, « Les étudiants anticipent-ils correctement la valeur de leur diplôme sur le marché du travail ? », *Documents de travail de l'Ifredu*, n° 2013-1, avril 2013.

46. Julien Gonzalez, *Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France*, Fondation pour l'innovation politique, mai 2014.

Une stratégie inefficace à bien des égards pour la société

La stratégie du « master pour tous » n'est pas non plus sans impacts (négatifs) sur la société française dans son ensemble. Entre 2005 et 2010, en France, la dépense par étudiant a augmenté de 15 %, contre 8 % pour l'ensemble de l'OCDE⁴⁷. Nous touchons ici un premier écueil, dans la mesure où le lien entre le nombre d'étudiants et la quantité d'argent mobilisée pour financer l'enseignement tertiaire ne souffre guère de contestation : cela en vaut-il le coup ? Si le « master pour tous » conduit un nombre croissant de jeunes diplômés à être sous-employés ou à émigrer, ne devrions-nous pas questionner la pertinence de ces choix politiques ? La question de la hausse des dépenses d'enseignement en induit immédiatement une suivante, celle de sa ventilation : alors que l'argent public va de plus en plus être soumis à une sévère cure de rationalisation, il y a fort à parier que l'effort de financement sera porté à l'avenir pour une part grandissante par le secteur privé et donc, *in fine*, répercuté sur les frais de scolarité⁴⁸.

Deuxième élément, il paraît difficile de ne pas s'interroger sur le risque qu'une démocratisation « exacerbée » de l'enseignement supérieur ne s'accompagne d'un affaïssement dans l'acquisition des savoirs. La quantité s'obtient-elle au détriment de la qualité ? L'un ne va-t-il pas nécessairement sans l'autre ? La question est à la fois sensible et complexe, des indicateurs fiables manquant pour pouvoir avancer une réponse irrévocable. Reste qu'à partir du moment où l'on annonce des objectifs chiffrés de titulaires d'un examen (à l'image des 80 % pour le baccalauréat), le moyen le plus simple d'y parvenir demeure l'abaissement du degré d'exigence. Il va sans dire qu'un « temps de passage » atteint selon cette méthode modérerait sérieusement le bien-fondé de la démarche... Nous avons tous également à l'esprit les débats récurrents sur le niveau d'orthographe de la population active⁴⁹, alors que l'importance toujours plus grande accordée au titre universitaire tend à favoriser l'établissement d'un système « où il ne s'agit plus tant d'apprendre que d'être certifié par le diplôme comme ayant appris⁵⁰ ». On mentionnera enfin le fait que les recruteurs déplorent régulièrement le rôle de moins en moins filtrant du diplôme, leur inflation ayant entraîné une baisse relative de leur caractère discriminant.

47. Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, *op. cit.*, tableau 3, p. 15.

48. Cet élément est à mettre en parallèle avec l'augmentation significative des effectifs des établissements privés (70% de la croissance de la population étudiante entre 2000 et 2012).

49. Voir notamment l'article du *Figaro Étudiant*, « L'orthographe préoccupe les universités », 26 décembre 2014, où l'on apprend que 70 % des étudiants de droit et de langues de l'université de Bourgogne présentaient des lacunes importantes « en vocabulaire, en grammaire, en syntaxe ou en orthographe ».

50. Marie Duru-Bellat, *op. cit.*, p. 75.

Dernier sujet, et non des moindres, le « master pour tous » vient sanctionner une mauvaise adéquation entre l'offre de formation et les demandes des entreprises. Alors que les titulaires d'un master 2 se heurtent à la réalité à la fois de la conjoncture et de la structure de notre économie, nombre de postes moyennement qualifiés (notamment de niveau DUT ou licence professionnelle) sont confrontés à une pénurie de candidats au profil correspondant. C'est par exemple le cas dans les secteurs commerce-vente, transport-logistique, maintenance industrielle ou encore comptabilité-gestion. La question qui est ici posée est celle de la priorité des besoins à satisfaire : l'enseignement supérieur doit-il viser à apporter une réponse aux besoins sociaux de la population ou à ceux de l'économie ? Comme toujours, le diable est dans les détails et la bonne réponse dans une juste mesure entre ces deux nécessités. La seule priorité aujourd'hui accordée aux premiers atteint clairement ses limites et contrevient aux objectifs poursuivis, alors que les taux de diplomation et de chômage endémique rendent difficilement compréhensibles la persistance de métiers en tension (moins de candidats que de postes à pourvoir) ou de difficultés de recrutement.

3. LES PRÉCONISATIONS : UN DISCOURS DE VÉRITÉ ET DES SOLUTIONS PRAGMATIQUES

À quand la fin de l'hypocrisie ?

Pour toutes ces raisons, il apparaît urgent de travailler à la qualité du débat public sur l'enseignement et de porter un message de bon sens se démarquant des postures dogmatiques. Dans le prolongement des discours annonçant l'arrivée d'un monde postindustriel et post-travail (notamment théorisé par Jeremy Rifkin), la France a opté depuis la fin des années 1990 pour un modèle de formation supérieure censé préparer les jeunes générations à intégrer une économie tertiarisée composée d'« entreprises sans usines », selon l'expression du PDG d'Alcatel Serge Tchuruk en 1991. Nous touchons ici à la croyance et au véritable socle idéologique de la politique de démocratisation à tous crins : la France est un pays suffisamment riche et développé pour se permettre de former des cadres en abondance. La troisième révolution industrielle, celle des nouvelles technologies et du numérique, consacrerait l'avènement d'une société dématérialisée, vorace en matière grise et en diplômés du supérieur. La modernité n'est plus au

manuel, la France doit donc se « mastériser ».

Plus qu'une erreur d'analyse, il s'agit de l'expression d'une suffisance, d'un complexe de supériorité occidental hypertrophié par la propension française à la conception grandiloquente des valeurs républicaines, au premier rang desquelles l'égalité. Pourtant, les éléments qui accréditent l'idée d'une théorie erronée sont légion. Les discours politiques érigeant le « produire en France » comme un enjeu national en sont le parfait aveu : marche arrière toute ! L'économie doit désormais concilier production manufacturière et services à haute valeur ajoutée, le tertiaire ne suffira plus pour assurer la prospérité.

Se fixer des objectifs ambitieux en termes d'accès à l'enseignement supérieur est noble, et même souhaitable jusqu'à un certain seuil. Mais la responsabilité des dirigeants ne peut s'arrêter à l'expression de vœux pieux, il doit les confronter au réel et dire le vrai. Est-ce juste (entendons « moralement » juste) d'inciter les jeunes et leur famille à consacrer toujours plus d'années et de moyens financiers pour leurs études en parfaite connaissance de l'absence de débouchés professionnels ? Comment se satisfaire d'une génération « objectivement » qualifiée, mais déclassée et frustrée ? Il convient dès lors de rompre avec l'hypocrisie ambiante et d'affirmer qu'aucun pays au monde ne peut promettre à l'ensemble de sa jeunesse des postes d'encadrement, la France ne faisant pas exception à la règle. Si nous ne pouvons le promettre, n'incitons pas à en prendre le chemin universitaire. La France a besoin de cadres dans les activités financières, le numérique ou l'énergie, mais également de soudeurs, de logisticiens, de commerciaux et d'employés, et probablement en plus grande quantité. Nous avons besoin de managers et de décideurs, mais aussi d'ouvriers qualifiés et d'exécutants opérationnels. Les formations qui mènent à tous ces métiers sont naturellement différentes et répondent à des exigences particulières, qu'il faut valoriser et développer. Laisser penser que l'ouverture de l'enseignement supérieur à une part toujours croissante d'une classe d'âge impliquerait un lissage des inégalités devant l'avenir est une vaste tromperie qu'il est de plus en plus nécessaire de dénoncer. Au lieu de continuer d'encourager aveuglément notre jeunesse à prolonger sa scolarité, il est temps d'énoncer un discours de vérité, puis de le décliner dans une série de réformes à même de rénover notre système et de l'adapter au monde qui vient. Ce système devra substituer un « droit à l'insertion professionnelle » au « droit aux études » et mettre ainsi fin aux dichotomies actuellement existantes entre diplômés et non-diplômés, entre formations longues et formations professionnelles ou manuelles, entre réussite scolaire ou académique et apprentissage tout au long de

la vie. Cesser en quelque sorte de perpétuer le grand paradoxe français : une passion proclamée pour l'égalité et la justice couplée à la défense et à l'entretien implacables d'un système de castes.

Les pistes de réformes : substituer au « droit aux études » un « droit à l'insertion »

Quelles solutions pour remédier aux maux constatés tout au long de cette note ? La difficulté de l'exercice est, bien entendu, colossale, la question de la formation des individus étant au carrefour d'enjeux éducatifs, sociaux, économiques et politiques. Il est également peu probable qu'il existe des remèdes miracles, aussi est-il important d'aborder cette dernière partie comme un appel au débat, autour de pistes de réformes que nous jugeons susceptibles d'améliorer le sort des jeunes générations à l'avenir.

Piste n° 1 : Repenser la place de l'enseignement supérieur dans le système de formation français comme une étape entre instruction et insertion

Nous l'avons vu, les questions d'égalité des chances et de justice sociale occupent une place centrale dans la construction des systèmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur en France. Loin de sous-estimer le caractère vital de ces sujets, leur évocation systématique pour justifier les politiques de démocratisation de l'enseignement post-baccalauréat ne présage en rien de l'efficacité des choix opérés en la matière, ce que toutes les études semblent montrer. Il convient dès lors de replacer le rôle de l'enseignement supérieur dans un contexte plus large, celui de la construction sociale et professionnelle des individus, et de repenser son rôle en articulation avec l'école et la possibilité de se former tout au long de sa carrière. Les objectifs de chacun sont aujourd'hui souvent confondus, au grand dam des élèves et des salariés.

Dans ce schéma, il pourrait être pertinent de penser le parcours de formation des jeunes Français en trois temps. Le premier, de l'école maternelle jusqu'à la fin du collège – nous ne relancerons pas ici le débat sur le collège unique –, aurait pour but l'acquisition par chacun des savoirs fondamentaux dans l'unique vocation d'apprendre et sans aucune visée professionnalisante. La question de l'égalité est ici majeure, chaque élève étant en droit d'exiger la maîtrise des savoirs indispensables au développement personnel pour sa vie future. Aux corps enseignant et encadrant de s'adapter aux difficultés de chaque individu pour parvenir, *in fine*, à un résultat relativement équivalent. La deuxième étape comprendrait les années qui suivent jusqu'à la sortie

de formation initiale, et basculerait progressivement de l'instruction à la formation à visée « utilitariste » et professionnelle, en fonction de la durée des études. L'objectif prioritaire – nous pourrions aussi bien parler d'obsession – doit être d'insérer professionnellement chaque élève et de parvenir ainsi à l'obtention d'un titre qualifiant (bac pro, BTS, DUT, licence pro, master ou doctorat). L'adéquation entre l'offre de formation et la demande de travail devient alors une question cruciale et implique inévitablement orientation et, donc, sélection.

La troisième étape serait celle de la formation continue et de l'apprentissage tout au long de la vie. Elle vient compléter les deux premières, en permettant aux individus de ne pas être « menottés » jusqu'à leur retraite par le diplôme qu'ils ont obtenu entre 20 et 25 ans. Chaque personne doit impérativement être convaincue que ses perspectives professionnelles ne dépendront pas *ad vitam æternam* des choix d'orientation effectués pendant sa période de formation initiale, et que si ces derniers demeurent très importants, ils ne sont pas irréversibles.

Piste n° 2 : Reconnaître la pluralité des réussites et mettre fin à la sacralisation du diplôme

Cette perception de l'enseignement supérieur comme étape intermédiaire entre l'instruction et l'insertion, accolée à la possibilité de se former au cours de sa vie professionnelle, implique nécessairement un changement de définition de la réussite dans la société française. Dans la mesure où tout le monde n'a pas accès à l'enseignement post-baccalauréat – et que le niveau et la qualité des diplômes au sein de l'enseignement supérieur divergent sensiblement –, comment peut-on parler d'égalité ou de justice sociale et ériger pour seule réussite le fait de poursuivre des études de longue durée ? Comment laisser entendre que l'obtention d'un diplôme d'école de commerce ou d'ingénieur est le seul moyen de s'insérer durablement sur le marché du travail sans imaginer dévaloriser les formations de type bac pro ou BTS ?

Les discours incantatoires sur « la nécessité de rendre attractifs les métiers manuels », à la mode depuis quelques années, entrent en parfaite contradiction avec le « master pour tous »... tout en étant souvent prononcés par les mêmes personnes. Les métiers manuels et/ou intermédiaires doivent effectivement être valorisés et promus auprès des étudiants par des actions volontaristes impliquant les pouvoirs publics, les partenaires sociaux et le monde associatif, mais la société doit être en mesure de promettre que l'arrêt des études dès la deuxième ou la troisième année après le baccalauréat – voire avant – ne grèvera pas la chance d'une ascension vers un poste futur d'encadrement.

Reconnaître la valeur de ces métiers et des diplômés correspondants, c'est aussi renforcer la cohérence et la lisibilité des parcours de formation permettant d'y avoir accès. La majorité des places de DUT et de BTS doit être réservée aux titulaires de baccalauréats technologiques, et non à ceux d'un baccalauréat général. *Idem* pour l'université, qui n'est pas la voie à suivre en toute logique si l'on sort d'un baccalauréat professionnel – le taux d'échec des étudiants en témoigne. Une licence professionnelle n'est pas non plus censée être un tremplin vers un « bon » master. Mais redonner du sens n'est pas discriminer, et toute décision restrictive devrait s'accompagner de la mise en place de passerelles, afin de fluidifier le système et d'éviter que les étudiants se sentent « captifs » de tel ou tel cursus. Enfin, l'apprentissage doit être développé de manière résolue et dans une vision à long terme, les revirements du gouvernement sur le sujet (suppression de l'aide à l'apprentissage pour les entreprises puis vote d'une nouvelle prime quelques mois plus tard) ayant montré leur effet contre-productif. À ce titre, l'exemple de l'apprentissage « dual » tel que pratiqué en Allemagne, en Autriche, ou en Suisse, semble particulièrement intéressant. En offrant la possibilité d'une formation réalisée simultanément en entreprise et au sein du système éducatif dès la fin de la scolarité obligatoire – soit vers 15-16 ans –, le modèle a permis l'émergence d'une véritable voie d'excellence et a fortement contribué aux bons résultats de ces pays en matière d'insertion professionnelle des jeunes⁵¹. Un choix similaire nécessiterait une refonte totale des programmes, ainsi qu'une déclinaison française des hautes écoles spécialisées (HES) suisses, sortes d'universités des métiers qui permettraient aux jeunes choisissant la filière d'apprentissage dès le lycée de pouvoir prétendre à une spécialisation dans le supérieur.

Piste n° 3 : Réguler les flux d'étudiants des différents diplômes et enterrer le « master pour tous »

« Le marché de l'emploi juridique n'est pas en capacité d'absorber la totalité des (très nombreux) étudiants intégrant les facultés de droit en première année de licence. Il est donc impératif que le cycle de cinq années (LM) nécessaire à la formation d'un professionnel du droit soit l'occasion d'une régularisation des flux, pour garantir l'adéquation du nombre de juristes formés au marché de l'emploi "juridique"⁵². » La position des doyens

51. Voir notamment Guillaume Delautre, *Le Modèle dual allemand, Caractéristiques et évolutions de l'apprentissage en Allemagne*, Dares, Document d'études n° 185, septembre 2014.

52. Communiqué officiel de la Conférence des doyens de droit et science politique sur la sélection en master, 14 novembre 2014.

de droit et science politique ainsi exprimée est révélatrice d'une prise de conscience et pose l'un des enjeux du débat : la régulation des flux, celle-ci impliquant nécessairement une sélection. La question est récurrente et a fait l'objet récemment d'une réflexion du comité de suivi du master (CSM), notamment sur la possibilité d'une sélection à l'entrée en master 1 plutôt qu'en master 2, alors qu'une décision du tribunal administratif de Bordeaux a contraint l'université Bordeaux-IV à inscrire une étudiante en master 2 en décembre 2013, considérant le cycle master 1-master 2 comme un parcours indissoluble. Des voix s'élèvent régulièrement pour demander la fin de l'ouverture totale de l'université, comme le think tank Terra Nova⁵³ ou la Conférence des présidents d'universités (CPU), dont la commission formation et insertion professionnelle a pris position pour « limiter l'accès de droit en licence », considérant que « ce ne peut être aux seules universités d'assumer la réduction des inégalités accumulées dans les cycles précédents⁵⁴ ».

Défendre la sélection, c'est bien reconnaître qu'il n'est pas souhaitable qu'une génération entière sorte de l'enseignement titulaire d'un master, renvoyant de fait à la nécessité d'une ventilation des effectifs entre les différentes formations de niveaux bac + 2 et bac + 3. Plutôt que d'annoncer des objectifs toujours plus élevés de « maîtrise », les pouvoirs publics n'auraient-ils pas intérêt à chercher à gérer les flux en fonction des niveaux d'insertion et des besoins de l'économie ? Puisque les diplômés de type bac + 5 sont confrontés à une hyperconcurrence et conduisent un nombre toujours plus important des jeunes au déclassement et à la frustration, pourquoi ne pas favoriser une entrée plus tôt dans la vie active, renvoyant à l'évolution professionnelle et à la formation tout au long de la vie le soin de permettre aux individus de s'élever dans la société ?

Afin de limiter l'accès au master 2 et fléchir de plus en plus d'étudiants vers les formations de niveau intermédiaire plus rapidement professionnalisantes, il conviendrait d'adopter une série de mesures à même de permettre une orientation efficace et en bonne adéquation avec le marché du travail (sachant que l'idée d'une adéquation parfaite apparaît chimérique, l'aspect cyclique de l'économie et les bouleversements liés à l'apparition de ruptures technologiques rendant impossibles une prospective infaillible). Nous pourrions par exemple envisager :

- une plus grande proximité avec les organisations syndicales et patronales dans la construction de l'offre de formation, davantage dans l'esprit de la

53. Terra Nova, *La Sélection à l'université : un engagement de réussite*, note du 15 décembre 2014.

54. Conférence des présidents d'universités (CPU), *Position de la commission Formation et Insertion professionnelle de la CPU relative au rapport d'étape sur la stratégie nationale de l'enseignement supérieur*, 23 septembre 2014, p. 1.

gouvernance du système de formation professionnelle, voire du modèle allemand ;

- une concentration des établissements d’enseignement supérieur (universités et écoles) pour favoriser l’émergence de structures de rang mondial⁵⁵ et permettre une rationalisation des moyens et une meilleure connaissance de l’offre pléthorique de formation – notamment en ce qui concerne les masters universitaires –, l’éclatement des organismes rendant extrêmement difficile la prise de décisions sur la base d’informations exhaustives ;
- à partir du moment où le principe de sélection et d’orientation serait généralisé, une attention particulière devra être portée à la question de la diversité sociale (rénovation des modes d’accès aux meilleurs masters et écoles, mises en place de passerelles), des objectifs quantitatifs pouvant également être envisagés ;
- un durcissement de la législation sur les écoles non reconnues par l’État, certains établissements pratiquant des prix très élevés pour des retours sur investissements très faibles pour les élèves, les taux d’insertion étant relativement bas à la sortie de ces formations.

Bien plus que des prescriptions, ces pistes sont des éléments ayant vocation à nourrir le débat sur une question fondamentale pour nos jeunes générations : celle du respect de la parole publique et de la promesse républicaine, à laquelle le « master pour tous » et ses tenants contreviennent allègrement.

55. Il s’agit d’une proposition de France Stratégie.

Novembre 2014

POUR UNE COMPLÉMENTAIRE ÉDUCATION : L'ÉCOLE DES CLASSES MOYENNES

www.fondapol.org

fondapol
FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE

Erwan LE NOAN
Dominique REYNIÉ

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes
Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 56 pages

NOS DERNIÈRES PUBLICATIONS

Politique économique : l'enjeu franco-allemand

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 36 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain.

François Bazin, juin 2015, 48 pages

Économie de la connaissance

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 48 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 56 pages

Unir pour agir : un programme pour la croissance

Alain Madelin, mai 2015, 52 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine

Francis Mer, avril 2015, 32 pages

Les transports et le financement de la mobilité

Yves Crozet, avril 2015, 32 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies

Jean Coldefy, avril 2015, 36 pages

Islam et démocratie : face à la modernité

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 40 pages

Islam et démocratie : les fondements

Ahmad Al-Raysuni, mars 2015, 40 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformiste

Asma Lamrabet, mars 2015, 48 pages

Éducation et islam

Mustapha Cherif, mars 2015, 44 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République

Saad Khiari, février 2015, 44 pages

Islam et contrat social

Philippe Moulinet, février 2015, 44 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté

Bariza Khiari, février 2015, 56 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 56 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 40 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 44 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 40 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 40 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 56 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 48 pages

Européennes 2014 (2) : poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 52 pages

Européennes 2014 (1) : la gauche en miettes

Jérôme Fourquet, octobre 2014, 40 pages

Innovation politique 2014

Fondation pour l'innovation politique, PUF, octobre 2014, 554 pages

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 56 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 44 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 48 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverez et Jean Sinié, mai 2014, 34 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

L'Opinion européenne en 2014

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, avril 2014, 284 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 38 pages

L'État innovant (2) : Diversifier la haute administration

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 52 pages

L'État innovant (1) : Renforcer les think tanks

Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014, 52 pages

Pour un new deal fiscal

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

Faire cesser la mendicité avec enfants

Julien Damon, mars 2014, 48 pages

Le low cost, une révolution économique et démocratique

Emmanuel Combe, février 2014, 48 pages

Un accès équitable aux thérapies contre le cancer

Nicolas Bouzou, février 2014, 48 pages

Réformer le statut des enseignants

Luc Chatel, janvier 2014, 8 pages

Un outil de finance sociale : les social impact bonds

Yan de Kerouguen, décembre 2013, 36 pages

Pour la croissance, la débureaucratiation par la confiance

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 48 pages

Les valeurs des Franciliens

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 36 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 40 pages

Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées

Charles Beigbeder, juillet 2013, 8 pages

L'Opinion européenne en 2013

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, juillet 2013, 268 pages

La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique

Laurence Daziano, juillet 2013, 40 pages

Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs

Albert Bressand, juillet 2013, 44 pages

La démobilité : travailler, vivre autrement

Julien Damon, juin 2013, 44 pages

LE KAPITAL. Pour rebâtir l'industrie

Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 42 pages

Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France

Les Arvernes, Fondation pour l'innovation politique, avril 2013, 12 pages

Les classes moyennes dans les pays émergents

Julien Damon, avril 2013, 38 pages

Innovation politique 2013

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2013, 652 pages

Relancer notre industrie par les robots (2) : les stratégies

Robin Rivaton, décembre 2012, 32 pages

Relancer notre industrie par les robots (1) : les enjeux

Robin Rivaton, décembre 2012, 40 pages

La compétitivité passe aussi par la fiscalité

Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

Une autre politique monétaire pour résoudre la crise

Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 40 pages

La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?

Aldo Cardoso, novembre 2012, 12 pages

Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre ...

Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 32 pages

Youth and Sustainable Development

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité

Francis Charhon, mai / juin 2012, 44 pages

Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure

Julien Damon, mai 2012, 40 pages

Libérer le financement de l'économie

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

L'épargne au service du logement social

Julie Merle, avril 2012, 40 pages

L'Opinion européenne en 2012

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2012, 210 pages

Valeurs partagées

Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

Les droites en Europe

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

Innovation politique 2012

Fondation pour l'innovation politique, PUF, janvier 2012, 648 pages

L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité

Charles Feuillerade, janvier 2012, 36 pages

Politique énergétique française (2) : les stratégies

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 44 pages

Politique énergétique française (1) : les enjeux

Rémy Prud'homme, janvier 2012, 48 pages

Révolution des valeurs et mondialisation

Luc Ferry, janvier 2012, 40 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 36 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 36 pages

L'hospitalité : une éthique du soin

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 32 pages

12 idées pour 2012

Fondation pour l'innovation politique, décembre 2011, 110 pages

Les classes moyennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 32 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 40 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 32 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 40 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 52 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 36 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 40 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 28 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 40 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 36 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 36 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 52 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 32 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 36 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 26 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 44 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 36 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 56 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boisserie, avril 2011, 40 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans le monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 36 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 40 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 36 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 44 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 32 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?

Philippe Hartemann, mars 2011, 38 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 62 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 42 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 32 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 42 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 32 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 38 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

L'Opinion européenne en 2011

Dominique Reynié (dir.), Édition Lignes de Repères, janvier 2011, 254 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 48 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 32 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 38 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 30 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 30 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 40 pages

Innovation politique 2011

Fondation pour l'innovation politique, PUF, novembre 2010, 676 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 34 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 44 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 32 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 42 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 44 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 28 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 36 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 28 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 32 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 36 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 32 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 56 pages

L'Opinion européenne en 2010

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mai 2010, 245 pages

Pays-Bas : la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 30 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 34 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 30 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 19 pages

Où va l'Église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 11 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 10 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 32 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 12 pages

La politique européenne de développement : Une réponse à la crise de la mondialisation ?

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 12 pages

La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs : défense du statut, illustration du statu quo.

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson

David Bonneau, mai 2009, 20 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 64 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

L'Opinion européenne en 2009

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, mars 2009, 237 pages

Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 124 pages

Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands sur trois priorités de la présidence française de l'UE

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Retrouvez notre actualité et nos publications sur www.fondapol.org

SOUTENEZ LA FONDAPOL

Pour renforcer son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondation pour l'innovation politique, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers. Ils sont invités à participer chaque année à la convention générale qui définit ses orientations. La Fondapol les convie régulièrement à rencontrer ses équipes et ses conseillers, à discuter en avant-première de ses travaux, à participer à ses manifestations.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondapol peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Avantage fiscal : votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % à imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans).

Dans le cas d'un don de 20 000 €, vous pourrez déduire 12 000 € d'impôt, votre contribution aura réellement coûté 8 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Avantages fiscaux : au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % de vos versements, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans); au titre de l'ISF, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt, dans la limite de 50 000 €, de 75 % de vos dons versés.

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre ISF. Pour un don de 5 000 €, vous pourrez déduire 3 300 € de votre IR ou 3 750 € de votre ISF.

Contact : Anne Flambert +33 (0)1 47 53 67 09 anne.flambert@fondapol.org

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »

Par Julien Gonzalez

Le nombre de diplômés de l'enseignement supérieur est en constante augmentation, année après année. En parallèle, on constate un allongement de la durée des études, avec le master qui s'impose de plus en plus comme la norme. Pour autant, le chômage et le déclassement des jeunes se maintiennent à des niveaux historiquement hauts.

Les déterminants aux politiques publiques visant à la démocratisation des diplômes sont doubles : une conception républicaine empreinte du principe d'égalité, la croyance qu'une augmentation du taux de diplomation (et donc du niveau de connaissances de la population) tirerait la croissance du pays. La réalité est autre : le nombre de bac + 5 délivrés est deux à trois fois supérieur à ce que le marché du travail est en mesure d'absorber. Les conséquences sont préoccupantes : frustration des jeunes diplômés et de leurs familles, dévalorisation des diplômes, renchérissement du coût de l'enseignement supérieur, emplois moins qualifiés non pourvus...

L'étude se propose de creuser la piste d'une surdiplomation artificielle, dans la mesure où celle-ci n'induit ni réduction des inégalités sociales, ni augmentation du niveau général des connaissances, et se propose de placer au cœur de la réflexion une meilleure adéquation entre les diplômés émis et la structure du marché du travail.

La Fondation pour l'innovation politique

Les données en open data



Le site internet

www.fondapol.org

Les médias



LinkedIn



11, rue de Grenelle
75007 Paris – France
Tél. : 33 (0)1 47 53 67 00
contact@fondapol.org



ISBN : 978-2-36408-085-0

3 €